

Sous la direction de son président canadien, le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques a, en 1983, accompli d'importants progrès sur le plan de l'identification des questions qui pourraient faire l'objet d'une entente et former la base d'une convention sur les armes chimiques. En avril 1984, les États-Unis ont déposé le texte préliminaire d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Le Canada a salué cette initiative. Depuis lors, les travaux se poursuivent, mais les progrès sont lents et plusieurs questions difficiles restent à résoudre.

Le Canada, qui a depuis longtemps pour politique d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, a appuyé activement toutes les initiatives en vue de discuter de cette question, tant au niveau multilatéral dans le cadre des Nations Unies qu'au niveau bilatéral entre les superpuissances. Aussi nous sommes-nous réjouis des progrès, modestes certes mais non moins importants, réalisés en 1985, lorsque les membres de la Conférence se sont entendus sur un mandat à l'intention d'un comité spécial de l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Conférence compléteront les négociations bilatérales en cours entre les États-Unis et l'Union soviétique. L'établissement d'un mandat marque une première étape importante dans la voie de la négociation d'un traité visant à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

À cet égard également, le Canada a entrepris certains travaux de recherche fondamentale en vue de faciliter les discussions. Au nombre de ces travaux, citons une étude des traités en vigueur et du droit international applicable au contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, financée par le ministère des Affaires extérieures et effectuée avec l'aide de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill; un répertoire des déclarations faites à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique; et une étude de faisabilité technique sur la surveillance d'espace à espace, réalisée par Spar Aerospace, en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires extérieures.

Bien que les questions qui constituent l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement soient d'une importance vitale et considérable, elles ne font guère, voire pas du tout, l'objet de